



**COMITE INTERDEPARTEMENTAL
ILE DE FRANCE EST**

Piscine Michel Beaufort
(Entrée à l'arrière du bâtiment par rapport à l'entrée de la piscine)
Parking accessible par l'entrée du Mc Donalds,
suivre « Sortie/Parking ».
[PLAN](#)

CID IDF EST EPEE DAME INDIVIDUEL Senior - 05/12/21 BONDY

DIMANCHE 05 DÉCEMBRE 2021

Lieu :

Salles d Armes Piscine Michel Beaufort
207 Avenue Galliéni
93140 BONDY

Horaires :

Individuel Seniors Epée Dame : Début des inscriptions : 9h00 – Scratch : 9h15 – Début : 9h30

Engagements :

Les engagements sont à effectuer par le club dans l'Extranet de la FFE avant le **jeudi 2 décembre 2021 à 23h59**

Droit d'inscription :

10 € payables sur place

Arbitrage :

1 arbitre à partir de 4 tireuses engagées

Pass sanitaire et port du masque obligatoire et pour les accompagnants, il y aura un contrôle à l'entrée de l'installation.

<https://www.escrime-ffe.fr/fr/vie-sportive/protocoles-sanitaires/protocoles-en-vigueur.html>

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission bertrand.dupeyrat@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

Comité Interdépartemental d'Escrime Ile de France Est : 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY - 06.62.54.49.12